

Dossier de presse 15 mars 2016



Contact presse : **Corinne ORSONI**

Tél. : 04.95.51.99.32 - 06.75.40.54.07 – corinne.orsoni@ars.sante.fr

Une eau potable

Pour être considérée comme potable, l'eau délivrée au robinet doit respecter des critères de qualité stricts prévus par la réglementation française et européenne. Elle peut ainsi être bue par tous y compris par les plus fragiles.

Cependant avoir une eau potable au robinet est le résultat d'un long processus.

Il faut que la ressource en eau à l'état naturel soit relativement préservée des pollutions, qu'elle subisse ensuite un minimum de traitement pour retirer les impuretés, qu'elle circule à travers un réseau de canalisations régulièrement entretenus et qu'elle soit contrôlée aux étapes clés de son parcours. C'est le travail des acteurs de l'eau.

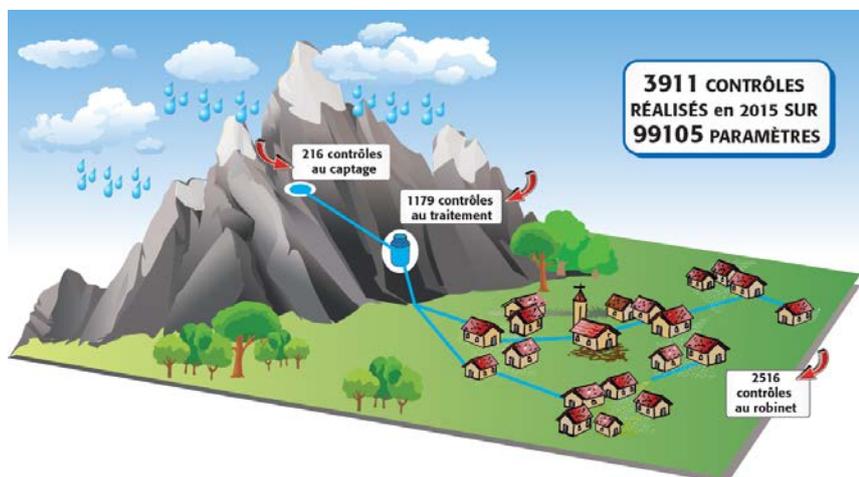
Parce que disposer d'une eau potable au robinet représente aussi un enjeu de santé publique, l'Agence Régionale de Santé veille à organiser la surveillance de sa qualité ; c'est le contrôle sanitaire prévu par le Code de Santé Publique.

Le contrôle sanitaire

Le bilan qui est présenté correspond aux résultats du contrôle sanitaire réalisé en 2015 sur l'ensemble des réseaux de distribution d'eau de Corse.

Ce bilan s'appuie sur 3911 contrôles et 99 105 paramètres mesurés en différents points.

216 contrôles ont été réalisés au niveau des ressources en eau à l'état naturel : les captages.



Les analyses pratiquées portent sur de très nombreux paramètres (plus de 200).

1179 contrôles ont été réalisés en sortie des installations de traitement et permettent de s'assurer que l'eau produite respecte les exigences de qualité.

Enfin 2516 contrôles ont été réalisés au niveau du robinet des usagers (plus de 200 points de contrôle) et permettent de vérifier que l'eau est tout à fait potable et n'a pas subi de contamination lors de son parcours à travers les canalisations.

De nombreux paramètres sont contrôlés pour s'assurer de la potabilité de l'eau. On vérifie notamment l'absence de substances naturelles pouvant être toxiques (arsenic, cadmium, antimoine, etc.) liées au contexte géologique, l'absence de produits chimiques liés à l'activité humaine (nitrates, pesticides, dérivés d'hydrocarbures, etc.), mais également l'absence de germes dont certains sont pathogènes.

Les résultats du contrôle sanitaire sont disponibles au public. Chaque résultat d'analyses est adressé à la commune concernée qui l'affiche. Un bilan annuel par commune est également adressé, lequel est joint traditionnellement à la facture d'eau. Les résultats sont disponibles sur Internet :

www.ars.corse.sante.fr pour ce qui concerne les bilans annuels par commune

www.eaupotable.sante.gouv.fr pour ce qui concerne l'ensemble des résultats du contrôle sanitaire des eaux.

La qualité de l'eau du robinet en Corse

De façon générale, la ressource en eau potable est abondante en Corse et les captages sont peu pollués (sans toutefois être directement potables).

La principale cause de non-conformité est la présence de germes, qui peuvent être à l'origine de pathologies plus ou moins graves, essentiellement digestives.

Si les grandes épidémies hydriques (choléra, fièvre typhoïde) ne concernent pas la Corse, la consommation d'une eau non conforme peut conduire à des gastro-entérites, voire des hépatites. La cause de la pollution bactériologique est essentiellement l'assainissement des eaux usées, ainsi que la présence d'animaux dont les déjections contaminent la ressource.

Le bilan 2015 révèle que 90% de la population en Corse a été desservie par de l'eau respectant les exigences de qualité.

Ce résultat, en amélioration sur les dernières années masque des disparités fortes, corrélées à la taille des infrastructures d'eau et au mode de gestion.

En effet, l'analyse détaillée des résultats souligne que la totalité des réseaux d'eau alimentant d'importants bassins de population délivrent de l'eau potable tandis qu'une proportion importante de réseaux d'eau alimentant des petits bassins de populations (moins de 50 habitants) concerne ceux qui connaissent le plus de non-conformités.

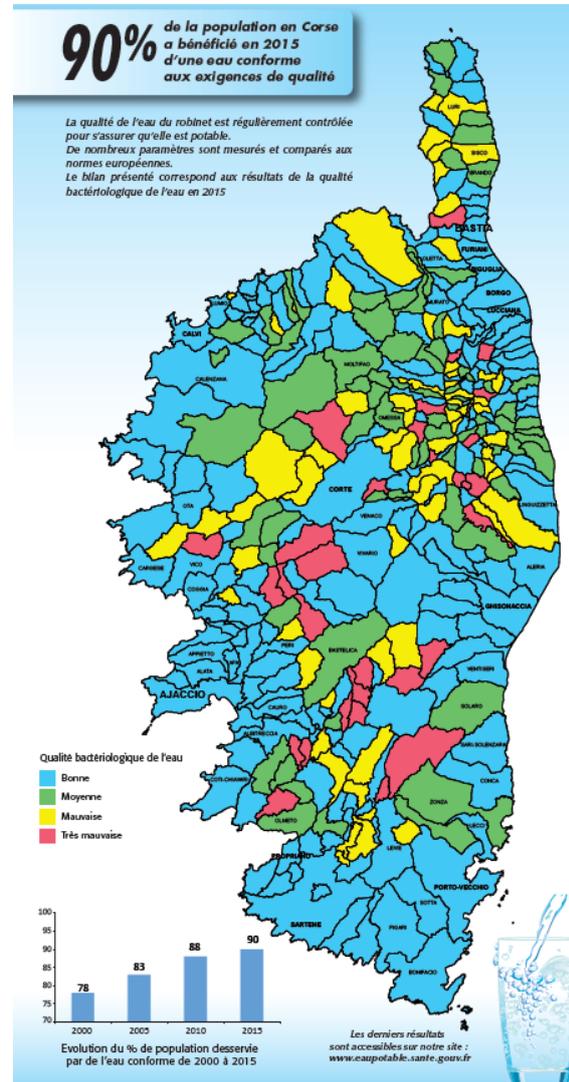
Il s'agit souvent de réseaux d'eau relativement anciens, insuffisamment entretenus et gérés.

Les solutions d'amélioration sont adaptées à chaque situation.

Il peut s'agir d'améliorer une partie des canalisations dégradées, d'installer une chloration automatique, d'améliorer la filtration de l'eau, d'améliorer la protection de l'environnement autour du captage, etc.

Cela relève de stratégies d'investissement, d'entretien et de gestion à l'échelle des collectivités responsables des réseaux d'eau. En tout état de cause, il est nécessaire de confier cette mission à des agents formés qui assurent une supervision régulière des installations d'eau.

C'est pourquoi, pour les collectivités de faible importance, la compétence eau mérite d'être mutualisée.



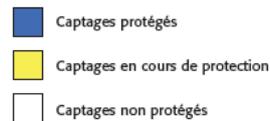
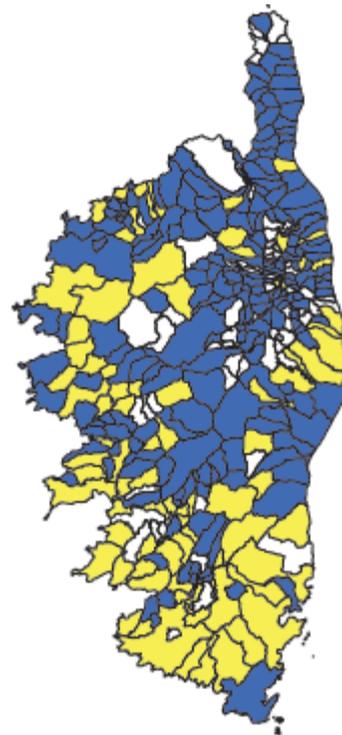
La protection des captages

La démarche de protection des captages est une procédure administrative en plusieurs étapes, qui aboutit à un arrêté de déclaration d'utilité publique.

L'objectif de cette procédure est de maîtriser le foncier dans l'environnement des captages d'eau pour éviter l'arrivée de sources de pollutions pour garantir sur le long terme la qualité de l'eau et réduire au maximum le recours au traitement.

Autour des captages d'eau potable protégés, les activités polluantes (route, assainissement, installation industrielle, élevage intensif, etc.) sont interdites dans l'environnement immédiat et réglementées dans l'environnement proche.

Le bilan 2015 reflète également une évolution favorable dans la mise en œuvre des périmètres de protection des captages puisque 63% des 1150 captages utilisés pour l'eau potable bénéficient d'une déclaration d'utilité publique de protection.

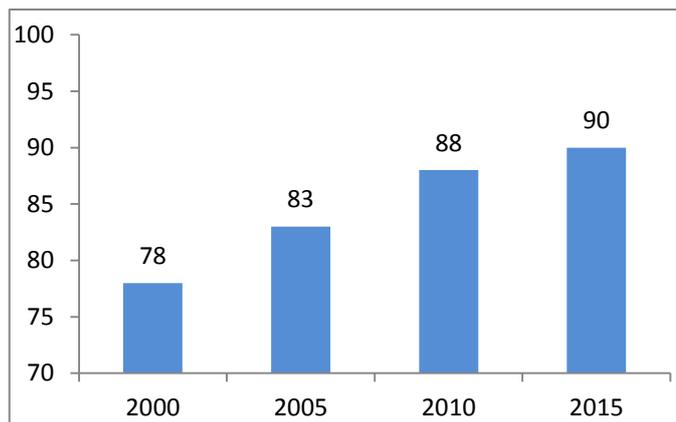


La qualité de l'eau : un travail collectif au long cours

En 2000, 78% de la population Corse était desservie par de l'eau conforme. Ce chiffre est de 90% en 2015.

Ce bilan 2015 est le reflet des investissements importants réalisés sur plusieurs années par les Collectivités et les financeurs publics dont l'Agence de l'Eau, les Conseils Départementaux et la Collectivité Territoriale de Corse.

Il est aussi le témoin de l'engagement mené au quotidien par les gestionnaires de l'eau, publics ou privés, des laboratoires d'analyses et les acteurs de l'eau au sens large, au profit de l'utilisateur, que l'ARS souhaite souligner.



Evolution du % de population desservie par de l'eau conforme de 2000 à 2015